

Mardi 22 Novembre

APRÈS-MIDI

13 h 30 Accueil des participants à La Commanderie.
Accueil par Olivier PIA, animateur et présentateur de ces journées.

14 h 00 **Mot de bienvenue**
Yves MORIAUX, Délégué régional d'ANDICAT,

Allocutions
Gilles GROSPERRIN, Président du RÉSEAU adapté
Jean-Marie SERMIER, Député Maire de Dole.

Manager un ESAT : une fonction en évolution

14 h 30 **L'évolution du profil des Directeurs et Cadres d'ESAT.**
Présentation de l'enquête réalisée au sein du réseau ANDICAT par Yves MORIAUX, Délégué régional.

14 h 45 **Bifurcations professionnelles et quête de sens.**
Catherine NEGRONI, Maître de conférences à l'Université de Lille 3.

15 h 15 **Table ronde sur les évolutions des recrutements en présence de :**
Guy COULON, Président de l'Apeï de Lons Le Saunier,
Gilles CHAFFANGE, Directeur Général d'Étapes à Dole,
Et de Sophie JAVILLIER, Directrice des Ressources Humaines de l'Adapei du Doubs.

Echanges avec la salle

16 h 15 Pause.

16 h 45 **Manager la génération Y.**
Julien ESTIER, conférencier et Co-Directeur de Link's.

Echanges avec la salle

17 h 30 **Synthèse de l'après-midi et présentation de la journée du mercredi.**

18 h 00 **Apéritif dinatoire à la Commanderie.**

Objectifs de la formation

Donner la possibilité aux Directeurs et Cadres hiérarchiques d'acquies les connaissances nécessaires pour une meilleure maîtrise de leurs responsabilités. Les doter des outils pour mieux gérer leurs établissements.

Méthodes pédagogiques

Réflexions et échanges autour des thèmes proposés.
Exposés, discussions, remise de documents, films.

Public visé

Directeurs, Cadres et Personnel d'encadrement.



Mercredi 23 Novembre

MATIN

Le numérique au service de l'ESAT

8 h 30 Accueil des participants.

9 h 00 **Définition de l'offre numérique.**
Aziz SABRI, Chargé du développement numérique au Conseil départemental du Jura .

9 h 45 **La place du numérique dans les ESMS.**
Jean-Pierre BOISSONNAT, Directeur Général du CAPs et membre du comité scientifique du GEPSO.
Echanges avec la salle.

10 h 30 Pause.

11 h 00 **Présentation d'un site internet adapté.**
Pierre-Marie BONNOT, Chargé de communication à l'Adapei du Doubs et DolorèsPESSAROSSO, Présidente de la délégation locale de "Nous Aussi".

11 h 30 **Les réseaux sociaux : bon usage et prévention des risques.**
Didier BENEY, Formateur, Consultant.
Echanges avec la salle.

12 h 30 **Déjeuner dans les locaux de la Commanderie.**

Mercredi 23 Novembre

APRÈS-MIDI

Expressions des travailleurs d'ESAT

14 h 00 **Le Comité Inter-Régional des Usagers.**
Nadège PIARD, déléguée au Comité Inter-Régional des Usagers,
Jérôme REBOUILLAT, Président du CVS d'Étapes.

Un lieu d'expression au coeur de l'activité.
Sébastien LAMBOLEY, Directeur d'ESAT, Adapei de Haute Saône,
Pauline BOUCHASSON et Karine JEANNOT, personnes accueillies à l'Esat de Gray.

Un CVS.....et un peu plus.
Philippe DECHAUX, Directeur d'ESAT, Florian GUYAT, Animateur de Soutien de Juralliance,
François OLAGNERO, Président du CVS de l'ESAT d'Arbois.

Echanges avec la salle

16 h 00 Pause.

16 h 30 **Témoignage.**
Paulette GUINCHARD, Présidente du Conseil de la CNSA, et Secrétaire d'Etat de 2001 à 2002.

Echanges avec la salle

17 h 30 **Fin de la journée, synthèse et présentation de la journée du jeudi.**

Conditions générales de la convention de formation

Coût de la formation et modalités de règlement

Le coût de la formation figure sur la fiche d'inscription. Ce prix est forfaitaire, net et sans TVA (exonéré). En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement de s'assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

Convention

Une convention de formation est passée avec chaque établissement. Celle-ci est adressée en deux exemplaires à l'employeur environ trois semaines avant le début de la formation (lorsque le lancement de cette dernière est assurée). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation.

Déroulement de la formation

Une "fiche d'impressions/évaluations" permet à chaque stagiaire d'exprimer son ressenti personnel au cours de la formation. Ces fiches sont remplies après chaque formation et remises aux formateurs. Elles sont ensuite analysées, très soigneusement par ces derniers et notre Commission Pédagogique, permettant ainsi d'améliorer en permanence la qualité de nos formations et de nos prestations. A l'issue de chaque module et sous réserve d'assiduité satisfaisante, un certificat de formation est remis à chaque stagiaire. Une attestation de formation est envoyée à l'établissement employeur ou à l'OPCA selon demande.

Annulation - Remboursement

Remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 20 € de frais de dossier.
Les annulations doivent parvenir à ANDICAT avant le 13 novembre 2016.

Règlement intérieur de la formation

Article 1 - Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la loi, de préciser les modalités de fonctionnement des formations ainsi que les principales règles d'hygiène et de sécurité.

Article 2 - L'horaire de début du premier jour de formation est précisé sur le programme.

Article 3 - Toute absence sera immédiatement signalée par l'animateur au service de gestion des formations afin que l'employeur soit mis au courant dans les plus brefs délais.

Article 4 - Chacun doit adopter, dans le déroulement de la formation, une tenue, un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des formations. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les formations. En matière d'incendie, chacun se conformera aux consignes spécifiques du local où se déroule la formation. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de formations, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

Article 5 - Tous éléments concernant la formation : programme, formateurs, attestation de présence, tarifs et modalités de règlement, sont indiqués sur le programme.

Article 6 - Conformément à la législation le présent règlement a été soumis au Conseil d'Administration, qui l'a agréé le 07/03/2001. Il est entré en vigueur à dater du même jour.

